



# BULLETIN DE TOURNES

N° 10  
22 juin 2017

*Madame, Monsieur,*

*Je me vois obligé aujourd'hui de vous faire part d'une information et surtout d'une déception.*

*Depuis plusieurs mois, nous préparons les festivités qui célèbrent la fête nationale du 14 juillet prochain, avec comme d'habitude le désir de voir tirer un feu d'artifice sur la place du village. Dès notre première prise de contact, les services préfectoraux nous ont fait part de leur réprobation et nous ont mis en garde quant aux risques pouvant survenir, suite à la chute de débris incandescents susceptibles de retomber sur l'église, classée monument historique, et les constructions voisines ( rappel d'une circulaire du 15 avril 2011 du ministère de la culture ). Nous avons essayé de plaider notre cause : courriers, appels téléphoniques... En vain. La proximité des édifices interdit le tir des fusées.*

*Je suis averti : ma responsabilité pénale serait recherchée s'il y avait un incendie.*

*Nous pourrions passer outre, si notre compagnie d'assurance acceptait de nous assurer lors de ce feu d'artifice, or celle-ci refuse de nous accorder ses garanties, suite à la mise en garde préfectorale. D'autres compagnies d'assurance nous ont fait la même réponse. En cas d'incendie, la commune serait seule à devoir assumer !*

*Dans ces conditions, et compte tenu du risque encouru, amplifié cette année par la sécheresse et les fortes chaleurs, j'ai décidé, à contre cœur, d'annuler ce feu d'artifice du 13 juillet et de le remplacer par une autre animation : un repas en musique, offert aux habitants de Tournes.*

*Croyez bien que je suis navré de prendre une telle décision, mais je crois devoir agir avec prudence et prévention.*

*Vous trouverez ci-joint le programme ainsi que le bulletin de réservation.*

*Bien à vous,*

Gérard CARBONNEAUX  
Maire de Tournes



## Fêtes et cérémonies

### ◆ Manifestations du 13 juillet 2017

- **19 heures** : dépôt de gerbe devant le monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur servi dans la salle de la mairie.
- **20 heures** : salle des fêtes, repas offert par la mairie et réservé aux habitants de Tournes,.  
Animation musicale au cours du repas.  
Attention : **inscription** obligatoire (bulletin ci-joint).
- **22 heures** : rassemblement et départ pour la retraite aux flambeaux.  
**Parcours :**  
Salle des fêtes – rue du Bois de la Rosière – rue Charles de Gaulle – impasse du Pâquis – hameau des Fontaines – rue d'Ambelle – rue du Puits – route d'Arreux – rue du Moulin – la Gobine – rue de Montcornet – retour à la salle des fêtes.
- **23 heures** : salle des fêtes, bal animé par l'orchestre Air2Rien.



## Citoyenneté

### ◆ Bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



# FESTIVITES DU 13 JUILLET 2017

## Réservation de repas

Offert aux habitants de Tournes

**Bulletin à déposer en mairie avant le 3 juillet 2017**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Réserve :

\_\_\_\_\_ repas adulte

\_\_\_\_\_ repas enfant

Date :

Signature

### **BUFFET**

Traiteur : La Romerie

#### **Viandes**

Porc, veau, poulet  
chaud et froid

#### **Légumes**

Pomme de terre au four  
Crudités  
Salade

#### **Fromage**

#### **Dessert**

Salade de fruits frais

#### **Café**

*Boissons en vente à la  
buvette tenue par  
l'Etincelante*